Nations Unies S/PV.4177



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4177e séance

Jeudi 27 juillet 2000, à 10 h 30

New York

Présidente :	Mlle Durrant	(Jamaïque)
Membres :	Argentine	Mme Moglia
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Doutriaux
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2000/718)

Lettre datée du 24 juillet 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2000/731)

00-55507 (F)

La séance est ouverte à 11 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2000/718)

Lettre datée du 24 juillet 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2000/731)

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (pour la période allant du 17 janvier au 17 juillet 2000), document S/2000/718), et de la lettre datée du 24 juillet 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2000/731).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2000/741 qui contient le texte d'un projet de résolution établi lors des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2000/674, lettre datée du 11 juillet 2000 adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban.

Je souhaite la bienvenue au Secrétaire général et, au nom du Conseil, j'exprime notre plaisir de le voir siéger parmi nous ce matin.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1310 (2000).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 35.